



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



25108913

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

13 AOUT 2025

Greffe
Pour le Greffier

N° d'entreprise : **0420 083 145**

Nom

(en entier) : **BraNaLux**

(en abrégé) : **BNL**

Forme légale : **Association sans but lucratif**

Adresse complète du siège : **Avenue Parc d'Amée, 1 - 5100 Namur**

Objet de l'acte : nominations - démissions- Modification de la composition de l'Organe d'administration.

Extrait du PV de l'Assemblée générale du 13 juin 2025.

Point 2 à l'ordre du jour - Tenue du registre des membres effectifs - Démission et admission des membres de l'assemblée générale et de l'organe d'administration.

L'assemblée générale de ce 13 juin 2025 acte la démission en qualité de membre effectif et d'administratrice de Madame Delphine VAN DAELE.

L'assemblée générale de ce 13 juin 2025 nomme en qualité de membre effectif et d'administrateur Monsieur Christophe LEGRAND, qui accepte ce mandat.

De sorte que l'organe d'administration ce 13/06/2025 se compose de la manière suivante :

Madame ADAM Dominique
Madame ANDRÉ Isabelle
Monsieur BERGHEN Marc
Monsieur BRUXELMANE Pol
Madame CHAU Thien
Madame COMPERE Amélie
Monsieur DELFOSSE Damien
Monsieur DENIS Frédéric
Monsieur GILLET Raphaël
Monsieur GROMMERSCH Nicolas
Monsieur LEGRAND Christophe
Madame LEGROS Amandine
Monsieur MARSIN Philippe
Madame ODDIE Ann Catherine
Madame RENARD Cyrielle
Monsieur ROCHEFORT Pol
Madame TEGGOURI Sana
Monsieur THAELS Thomas
Monsieur WELTER Benoît

Pour rappel, conformément à l'article 23 des Statuts :

L'association est administrée par un organe d'administration composé de trois personnes au moins, nommées par l'assemblée générale, en son sein, pour une durée de 6 ans. Il peut être renouvelé par tacite reconduction pour une même durée et est en tout temps révocable par l'association.

Le registre des membres présenté est approuvé à l'unanimité.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/08/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (non applicable aux actes de type « Mention »)

Reserve
au
Moniteur
belge



Déposé en même temps, le PV de l'AGO du 13/06/2025.

GILLET Raphaël,
Administrateur et délégué à la gestion journalière
et à la représentation de l'association.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)